



Désignation du bien dans un compromis de vente

Par **Adrien**, le **31/01/2011** à **11:23**

Bonjour,
Je suis sur le point de signer un compromis de vente mais le contenu de la désignation me dérange un peu. Je me demande donc si cela cache quelque chose ou non....
voici ce qui est dit :
"Pavillon à usage d'habitation comprenant : un sous-sol avec garage.....; un rez-de-chaussée surélevé comprenant une entrée, une cuisine,; au dessus un water closet, une douche et deux chambres. "
Y a t il une raison particulière pour mettre le terme "dessus" pour indiquer le premier étage ? Quelle est sa signification exacte ? Et est il d'usage de décrire les toilettes avec le terme "water closet" ?
Par avance
merci
Cordialement

Par **Marion2**, le **31/01/2011** à **21:22**

Vous signez ce compromis avec une agence ou un particulier ?
Parce que ces termes émanant d'un particulier peuvent s'expliquer, mais provenant d'une agence, non.

Par **Adrien**, le **01/02/2011** à **09:56**

C'est une vente entre particuliers, mais le compromis a été établi par le notaire du vendeur. Je pense que ces termes ont été utilisés pour masquer la transformation des combles en surface habitable.
Et je me demandais ce que j'encours en tant qu'acquéreur en achetant un bien où des transformations ont eu lieu sans permis de construire (50m²) mais sans modification de

l'aspect extérieur (sauf peut être une fenêtre à l'arrière de la maison).